

## FICHE DES TARIFS

Année scolaire 2026/2027 Document à conserver

### 1. Contributions des familles

Dans le but de faire jouer la solidarité entre les familles, différents niveaux sont proposés selon le barème des contributions. Les familles déterminent leur barème des contributions, la catégorie et le tarif correspondant. Voici comment calculer votre barème des contributions

Référez-vous à votre avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2025. Prenez en compte « le revenu fiscal de référence » et au « nombre de parts » figurant sur ce même avis.

**MERCI DE JOINDRE AU DOSSIER LA PHOTOCOPIE DE LA 1<sup>ère</sup> PAGE DE L'AVIS D'IMPOSITION FAISANT APPARAÎTRE LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE.**

BARÈME CONTRIBUTIONS = Revenu Fiscal de Référence / Nbre de parts

CHAQUE FAMILLE CHOISIT L'ÉCHÉANCIER QUI LUI CONVIENT LE MIEUX :  
(12 mois ou 10 mois)

Vous trouverez ci-dessous les contributions mensuelles aux frais de scolarité établies sur 12 mois.

Barème Contributions	Catégorie	Tarifs Maternelle sur 12 mois	Tarifs Élémentaire sur 12 mois	Tarifs Collège sur 12 mois
Solidarité	sur étude de dossier, nous consulter			
Moins de 6660 €	A	51.21 €	51.87 €	61.04€
De 6660 € à 12810 €	B	54.50 €	54.72 €	64.54€
De 12810€ à 18440€	C	60.19 €	60.63 €	70.44€
Plus de 18440 €	D	67.62 €	67.78€	77.09€

>> Vous trouverez ci-dessous les contributions mensuelles aux frais de scolarité établies sur 10 mois

Barème Contributions	Catégorie	Tarifs Maternelle sur 10 mois	Tarifs Élémentaire sur 10 mois	Tarifs Collège sur 10 mois
Solidarité	sur étude de dossier, nous consulter			
Moins de 6660€	A	61.46 €	62.25€	73.25€
De 6660 € à 12810€	B	65.40€	65.67€	77.45€
De 12810€ à 18440 €	C	72.23€	72.76€	84.53€
Plus de 18440 €	D	81.15€	81.34€	92.51€

Les familles ayant plusieurs enfants à l'école et/ou au collège bénéficient d'une réduction de 50 % sur les contributions familiales pour le troisième enfant et la gratuité à partir du 4ème.

## 2. Cantine,

Les prix indiqués ne comprennent pas seulement le prix du repas mais également les surveillances. La cantine fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Structure	Maternelle et CP	CE1/CE2	CM1/CM2	Collège
Forfait sur 12 MOIS	58.94€	66.57€	68.21€	72.89€
Forfait sur 10 MOIS	70.73€	79.88€	81.85€	87.47€
Repas occasionnel	5.46€	6.24€	6.35€	6.78€
Panier repas	Non concerné	Non concerné	Non concerné	1.80€

Les seules raisons pouvant faire l'objet d'un dégrèvement sur la demi-pension sont les absences de 4 jours consécutifs de cantine pour stage, voyage scolaire ou maladie justifiée par un certificat médical.

### 3 Frais de garderie et/ou d'étude du soir :

Les élèves de maternelle et de l'élémentaire sont en garderie le matin. Les élèves de maternelle sont en garderie le soir. Les élèves, à partir du CP, sont en étude surveillée dès 16h15. Les élèves du collège sont en étude surveillée à partir de 17h15.

> Les frais de garderie pour les enfants âgés de moins de 6 ans peuvent être déclarés pour bénéficier d'un crédit d'impôt.

Garderie école	De 7h30 à 08h30	2.35€
Étude pour l'école	De 16h30 à 17h30	2.35€
Étude pour l'école	De 16h30 à 18h30	4.70€
Etude pour le Collège	De 17h15 à 18h30	4.70€

Après 18h30, heure de l'école Sainte Thérèse et du collège Sainte Anne, ajout de 10 €.

### 4 Cotisation APEL

En adhérant à l'APEL, vous contribuerez à l'action et l'engagement de l'association pour l'animation et l'amélioration du cadre de vie scolaire de votre enfant. La cotisation annuelle est de 25€ (une par famille), sauf avis contraire de la famille formulé par écrit à l'attention de la comptable avant le 15 septembre. Inclus dans cette cotisation votre abonnement au magazine bimestriel de l'APEL « Famille Éducation » qui aborde des sujets divers sur la scolarité, l'orientation, l'éducation...